

Toulouse, le 27 octobre 2021

DECISION ENAC/DG/2021-2479 du 27 octobre 2021

**Fixant la composition du jury d'admission dans le cycle préparatoire ATPL
au titre de l'année 2022**

Le Directeur Général de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile et notamment son article 15 ;

Décide :

Article 1-

La composition du jury au concours d'admission dans le cycle préparatoire ATPL est fixée comme suit pour l'année 2022 :

Président : Georges DESCLAUX, Ingénieur Général des Ponts des Eaux et des Forêts

Vice-président : Anne HENRIC-RESPLANDY, Ingénieure Principale des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile

Membres du jury : Daniel HENON-HILAIRE, Contractuel – Responsable Surveillance de la Conformité
Régis SEGUIN, Technicien Supérieur des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile
Raquel PLAZA, Contractuel – Psychologue chargée de sélection

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Le Directeur Général de l'ENAC

Signé : Olivier CHANSOU